

SANTÉ

Contexte

Mme la Ministre rappelle que « **la part territoriale du CNDS poursuivra en 2014 la politique ambitieuse de promotion de la santé par le sport** ». L'un des trois objectifs retenus pour la campagne CNDS 2014 est de contribuer à la politique de santé publique.

La promotion de la santé par le sport vise à encourager et à développer des actions innovantes et inscrites dans la durée. Les aides du CNDS permettent d'accompagner les actions s'inscrivant dans une démarche pérenne de promotion de la santé par le sport en s'appuyant notamment sur le plan national « sport santé bien être » ; ces actions, concertées avec les Agences régionales de santé (ARS), peuvent faire l'objet de financements conjoints.

Priorités

Le délégué territorial fixe les quatre priorités suivantes :

- **Accompagner les actions du plan pluri annuel « sport santé bien être » (SSBE) de la région Centre avec en priorité le fait de :**
 - o conforter le rôle du réseau sport santé bien-être comme structure ressource et de coordinateur des acteurs du milieu sportif et de la santé
Exemple : journées territoriales SSBE dans les départements
 - o Permettre aux personnes atteintes de maladies chroniques d'accéder à une activité physique et/ou sportive dans un cadre sécurisé
*Exemples : Insuffisance rénale et sport : le défi gagnant ! Le tennis de table votre partenaire santé (Ligue du Centre de Tennis de Table, FNAIR, CHRU de Tours)
Gym Parkinson (EPGV et Association France Parkinson)*
 - o Développer et valoriser les activités physiques et sportives dans et hors les Etablissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées.
Exemples : APS encadrées au sein d'EHPAD, d'IME,...
 - o Promouvoir dans le cadre de la politique de la ville (CUCS-ateliers santé ville...) et des Contrats locaux de santé, l'activité physique et sportive comme facteur de santé accessible à tous
*Exemples : Education nutritionnelle et sportive pour enfants et adolescents en surpoids, Centre social du Val D'Auron 18 (EPGV18, association PLUME)
Education nutritionnelle et sportive pour des habitants socialement défavorisés et en surpoids (Mairie de St Pierre des Corps, Sport Anim 37)*
- En lien avec le plan national de prévention du dopage 2013-2016, aider **des actions de prévention dopage** (uniquement les comités régionaux et les ligues, les interventions pédagogiques seront assurées par **l'AMPD du Centre**),
- **protéger les pratiquants** : action de formation et de recyclage au **secourisme (PSC 1)** à l'attention des dirigeants, éducateurs et pratiquants licenciés (un organisme de formation par département).

Modalités

Une fiche action spécifique est insérée dans le dossier du demandeur. Seules les actions présentées **après un entretien avec le service de l'Etat** en charge des sports concerné (départemental ou régional) seront soutenues.

Pour être recevable, le dossier devra être déposé au service de l'Etat instructeur **avant la date limite** de dépôt des dossiers de la campagne CNDS 2014.

La gestion de l'enveloppe régionale sport santé s'appuie sur un groupe de travail piloté par la DRJSCS Centre.

Bénéficiaires et partenaires

Les bénéficiaires éligibles sont :

- les associations sportives agréées jeunesse et sport œuvrant dans le domaine du sport au service de la santé,
- les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs.

Tout ce qui relève d'une prise en charge médicale dans le cadre de la sécurité sociale (ex : visite médicale, prescription médicale, ...) est à exclure.

Le développement de projets dans le champ du « sport santé » passe par des partenariats avec des acteurs du secteur de la santé comme

- la fédération régionale des acteurs en promotion de santé (FRAPS) et ses antennes ou les comités départementaux d'éducation pour la santé (CODES),
- les réseaux de santé,
- les associations de patients,
- les établissements sociaux et médico-sociaux,
- les mutuelles,
- les maisons de santé pluri disciplinaires,
- les Unions Régionales des Professionnels de Santé,
- les directions territoriales de l'agence régionale de santé (ARS),
- les collectivités territoriales sur les dispositifs les Ateliers Santé Ville, les Contrats Locaux de santé,
- ...

Financement

Une ligne territoriale « sport santé » de 100 000 € est affectée à cet objectif.

Contact

Aurélie GACHON

02 38 77 49 66

aurelie.gachon@drjscs.gouv.fr